19 février 2013 13.122

Projet de résolution des groupes libéral-radical, socialiste et PopVertsSol

Ligne TGV Berne - Paris menacée

Soutien ferme à la liaison TGV Berne - Neuchâtel - Pontarlier - Paris

Le Grand Conseil a appris avec consternation le souhait du directeur de Lyria de supprimer la ligne Berne – Paris via Neuchâtel – Pontarlier dès le prochain changement d'horaire, soit pour décembre 2013.

Relier Paris représente tout d'abord un lien fort avec ce qui demeurera longtemps encore la capitale mondiale de la francophonie. Mettre des obstacles à cette liaison signifie prétériter les échanges et l'enrichissement mutuel. La culture est un médian essentiel dans la compréhension de l'autre, mais donne aussi l'opportunité d'échanges fructueux pour l'ensemble des partenaires qu'ils soient Parisiens, Franc-Comtois ou Neuchâtelois.

Rendre plus difficile la mobilité entre Neuchâtel et Paris représente aussi un coup donné au domaine de la formation. En effet, tant les Universités que les Hautes écoles neuchâteloises et franciliennes ont des liens fréquents et prometteurs. La présence de Neuchâtelois tant dans les corps professoraux et intermédiaires que parmi les étudiants en sont des témoignages.

Cette liaison est donc indispensable aux relations tant dans le domaine de la formation et de la culture mais aussi au développement économique de notre région. Cette liaison rapide avec l'Europe est l'un des agents donnant de la vitalité et de l'innovation à notre tissu industriel, notamment horloger.

La disparition de cette ligne affaiblirait incontestablement la position de notre canton mais aussi celle des départements voisins du Doubs et du Jura. Elle engendrerait ainsi de sérieuses difficultés supplémentaires.

Cette ligne ferroviaire n'est pas qu'un produit au bénéfice d'une entreprise, c'est le cordon ombilical de nos échanges économiques, culturels et universitaires avec l'Europe. Ne considérer cette liaison qu'en terme de rentabilité c'est perdre de vue l'enjeu véritable, à savoir le développement territorial de toute une région à cheval entre deux pays. À ce titre, un affaiblissement de son accessibilité n'est pas acceptable.

Le succès de la pétition lancée conjointement par la Ville et l'Etat de Neuchâtel renforce cette position. Plus de 10.000 signatures en 36 jours témoignent du soutien exceptionnel de la population pour le maintien de cette ligne indépendamment des générations, des sensibilités politiques et de la position géographique au sein de notre région. Cela démontre qu'il ne s'agit pas d'une démarche sentimentale mais bel et bien de la volonté inconditionnelle de maintenir et de développer les infrastructures de transport indispensables dans un monde où la mobilité et l'accessibilité sont des paramètres cruciaux.

Ainsi qu'indiqué plus haut, cette inquiétude ne se limite pas à notre canton. La commune de Pontarlier et la région Franche-Comté ont réagi aussi de manière ferme face à cette menace de suppression. Une pétition y a été lancée avec le même succès. Elles ont entrepris des démarches auprès de leur gouvernement dans le même objectif. L'importance de cette ligne est donc ressentie à très large échelle et l'enjeu est de taille.

Dans le but d'assurer le maintien de cette liaison internationale le Grand Conseil donne mission au Conseil d'Etat:

- d'entreprendre toutes les démarches nécessaires;
- de prendre contact avec l'Office Fédéral des Transports et le directeur des CFF pour trouver une solution efficace et pérenne;
- de s'approcher par exemple de la Fédération horlogère, de la CNCI ainsi que d'autres associations professionnelles, prêtes à témoigner de l'importance du maintien de cette liaison crédible;
- de poursuivre et développer les relations avec les institutions franc-comtoises, notamment la Ville de Pontarlier et la présidence de la région Franche-Comté;
- d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour assurer la promotion et le développement de cette ligne.

Le Grand Conseil du canton de Neuchâtel s'engage ainsi fermement à soutenir cette ligne internationale. Il appelle le Conseil fédéral, les parlementaires fédéraux, le Conseil d'Etat ainsi que tous les milieux concernés à en faire autant.

Signataires: Ph. Loup, J.-B. Wälti et D. Angst.